

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,

ABONNEMENT

SAUMUR :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JUILLET

« RAISON D'ÉTAT »

Le gouvernement ne cherche pas même à couvrir d'une apparence de légalité la saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris.

La saisie est illégale : on le sait, on ne s'en défend pas et, à vrai dire, on s'en vante. Mais on invoque la « raison d'Etat ».

La loi interdisait absolument à M. Floquet de faire saisir la lettre du Prince. On déclare que la raison d'Etat lui en donnait le droit.

La raison d'Etat, d'après cette théorie, donne au gouvernement le droit de tout faire, — pourvu qu'ensuite il demande au Parlement de ratifier les illégalités qu'il a commises.

La raison d'Etat lui donne le droit d'agir sans la loi, le droit d'agir contre les lois, le droit de violer la Constitution même, — pourvu qu'il fasse plus tard approuver par la Chambre des députés les attentats qu'il aura accomplis : car le Sénat, avec les doctrines aujourd'hui en faveur dans le monde républicain, n'a rien à voir dans les choses de cette sorte.

La théorie par laquelle on cherche à justifier la saisie de la lettre du Prince, c'est l'attribution du pouvoir absolu au gouvernement de la République. C'est l'abandon aux mains de ce gouvernement des droits les plus précieux, les plus nécessaires, les plus sacrés de tous les citoyens.

Car, il faut bien le remarquer, ce n'est pas seulement contre les princes que la raison d'Etat autoriserait le gouvernement à procéder par des mesures arbitraires et illégales : c'est contre tout citoyen que, sous sa responsabilité, le gouvernement jugerait dangereux.

Et ce n'est pas à la saisie d'une lettre que se bornerait alors le droit du gouvernement.

Si ce droit existe, il s'exercera contre tous et il s'exercera sans limites.

Nos lois garantissent la liberté de la presse. Invoquant la raison d'Etat, le gouvernement pourrait, contre la loi, suspendre la publication d'un journal, de tous les journaux indépendants, supprimer en fait la liberté de la presse.

Nos lois garantissent la liberté individuelle. Sous prétexte de raison d'Etat, le gouvernement pourrait faire arrêter et jeter en prison un citoyen qui lui paraîtrait dangereux, sans que ce citoyen ait commis aucun délit, sans qu'il ait été délégué contre lui aucun mandat de justice.

Nos lois ne condamnent à un abominable exil que deux des princes d'Orléans et deux princes Bonaparte. Armé de la raison d'Etat, le gouvernement pourrait, sans aucune loi nouvelle, exiler qui il lui plairait. Un des journaux de la République modérée ne parlait-il pas, il y a quelques semaines, d'envoyer M. le général Boulanger réfléchir au-delà des frontières sur les inconvénients d'aspirer à la présidence de la République ? Il s'agissait peut-être de faire une nouvelle loi d'exil : avec la raison d'Etat, on aurait pu s'en passer.

Reconnaître l'existence et les droits de la raison d'Etat, c'est mettre notre liberté et notre propriété, la liberté et les biens de tous les citoyens, à la discrétion du gouvernement.

Contre cette restauration du pouvoir absolu, contre cette revendication cynique du bon plaisir, nous protestons avec la dernière énergie.

Si la République se sait tellement en péril qu'elle ne puisse se défendre avec les lois actuelles, si elle ne peut vivre avec les libertés que nous possédons encore, qu'elle demande, si elle l'ose, la modification de ces lois et la restriction de ces libertés, par les voies régulières, au pouvoir législatif.

Si elle n'en obtient pas ce qu'elle veut, qu'elle demande au Sénat la dissolution de la Chambre.

Et si enfin le pays consulté lui refuse les moyens de vivre et de se défendre, la Répu-

blique, en vertu de ses propres principes, n'a qu'une chose à faire : céder la place au gouvernement que choisira la France.
EMILE COLLAS.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Carnot pourra s'installer cet été à Fontainebleau. La Chambre, par 337 voix, a autorisé le crédit de 6,000 fr. demandé par le ministre des Beaux-Arts pour l'installation du Président de la République.

On n'a pas oublié les pénibles révélations faites, dans la presse et dans le Parlement, sur l'état de notre marine et la défense de nos côtes.

M. de Mahy a demandé et obtenu l'urgence pour un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 67 millions destinés à mettre nos principaux ports en état de sérieuse défense.

Mais, d'après ses prévisions, les travaux ne seraient pas terminés avant sept ans — évaluation probablement optimiste comme toutes celles du même genre.

D'ici à sept ans il se produira bien des événements en Europe. Il est à craindre qu'une conflagration européenne n'attende pas, pour éclater, que les sept années prévues par M. de Mahy se soient écoulées. Mais enfin, mieux vaut tard que jamais ; il faut savoir gré aux républicains d'avoir bien voulu reconnaître enfin qu'ils ont augmenté la dette nationale de plusieurs milliards pour laisser sans défense les côtes de la France.

M. CARNOT PARLERA

Il paraît qu'il y a conflit dans les régions gouvernementales à l'occasion du fameux banquet du 14 juillet. Le président du conseil éprouve un vif ressentiment à l'égard de M. Carnot au sujet de la décision arrêtée par le Président de la République de prendre seul la parole au banquet du Champ-

de-Mars. M. Floquet ne décolère pas. Il comptait bien faire entendre son verbe sonore aux maires convoqués sur son initiative. Et voilà que le ministre serait relégué à l'arrière-plan dans cette manifestation pantagruélique aussi insolite que cocasse. On raconte que M. de Marcère aurait été invité, à la suite d'une furibonde sortie faite à l'Élysée par M. Floquet, à garder la plus absolue discrétion au sujet de son entrevue avec M. Carnot. Celui-ci se serait borné à maintenir énergiquement son droit, comme président du banquet, et sa volonté qu'il ne soit pas prononcé d'autre discours que celui du chef de l'Etat. M. Floquet espérait, dit-on, faire acte de chef de parti ; les radicaux enragés ; les opportunistes pétillent de joie. Reste à savoir qui l'emportera du président du conseil ou du Président de la République ?

Rien n'a transpiré des délibérations du conseil des ministres sur cet incident.

SOMMATION AU PRÉFET DE POLICE

M. Dufeuille a introduit lundi, par le ministère de M^e Benoist, avoué, une instance contre le préfet de police, à l'effet de faire restituer tous les documents saisis, rue d'Anjou, par M. Dachanoy, commissaire de police, agissant en vertu d'un ordre de son chef, M. Lozé.

Cette sommation sera suivie d'une assignation si elle reste sans effet, ce qui est prévu d'avance.

Les nouvelles reçues des départements portent :

1^o Que dans la Loire une sommation a été adressée au directeur des postes du département, à l'effet de restituer des lettres adressées à des maires qui ont été indûment saisies ;

2^o Que dans la Gironde et dans la Charente-Inférieure la correspondance des maires a subi des retards de quarante-huit heures.

Le Temps blâme l'attitude du gouvernement dans l'affaire de la saisie des lettres de

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IX

Les mésaventures de Symphorien Beaudrillard

(Suite)

Le gendarme était aburi. Il s'apprêtait à appréhender au corps Beaudrillard lui-même.

Celui-ci qui s'embrouillait à force de vouloir se hâter et de tout expliquer d'un mot, se reprit vivement.

— Mais non, s'écria-t-il, vous ne me comprenez pas. C'est pourtant bien simple.

— Parfaitement, murmura le gendarme, je vous écoute, mais parlez plus clairement.

— Il y a une barque rouge, là, dans l'eau...

— Dans l'eau !

— Non, pas dans l'eau, mais sur l'eau, qui flotte, qui va et vient, qui vole dans les châteaux, qui pilla les maisons...

— Une barque qui vole ? Je ne comprends pas...

— Mais non, pas la barque, celui qui la monte, un grand noir...

— Vous disiez qu'il était rouge ?

— Pas lui, mais la barque ; lui, il est très brun, avec une grande barbe, et dans son bateau il y a des femmes qu'il a enlevées à la Chapelle...

Le gendarme prit un air grave.

— Des femmes qu'il a enlevées à la Chapelle ?

— Oui, sa sœur et une vieille dame.

— Comment, s'écria le gendarme complètement perdu, il a enlevé sa sœur et une vieille ?...

— Oui, ce serait trop long à vous expliquer.

— Parfaitement ! Parfaitement !

— Si vous le trouvez sur la terre ferme, arrêtez-le, gendarme, arrêtez-le, je vous le dis, c'est un voleur, je l'ai vu !

— Ah ! si vous l'avez vu, dit avec conviction le gendarme qui n'avait absolument rien compris aux explications précipitées de Symphorien ; si vous l'avez vu, c'est autre chose.

Et, tirant un énorme carnet de son sac, il écrivit sur ses genoux :

« Barque rouge, barbe noire, femmes enlevées à la Chapelle, voleur à arrêter, vu par le nommé... »

— Comment vous appelez-vous ? demanda le brave militaire, en se redressant à demi.

— Symphorien Beaudrillard.

Et le gendarme écrivit :

« Vu par Symphorien Beaudrillard ». Parfaitement.

Symphorien était si satisfait de la bonne précaution qu'il croyait avoir prise pour le cas où

Raimbault s'aviserait de débarquer et de s'enfuir par la terre ferme, qu'il tendit la main au gendarme pour le remercier de sa promesse.

Le gendarme se redressa ; il crut un instant voir dans ce geste une tentative de séduction, et considéra attentivement cette large main tendre, cette bonne figure souriante, puis réfléchissant que nul ne le voyait, après tout, et qu'il n'y avait rien à redouter, il laissa tomber sa main dans celle de Symphorien.

Symphorien la serra à la briser.

— Aïe ! cria le gendarme ; vous me faites mal.

— Cela ne fait rien, au revoir, je suis content.

N'oubliez pas le signalement...

— Ne craignez pas : barbe rouge, barque noire...

— Mais non, c'est le contraire !

— Parfaitement. Vous pouvez y compter.

— Merci, gendarme, merci !

Et, toujours courant, Beaudrillard rejoignit le Sagittaire, où, tout en détachant l'amarrage, il raconta à son ami la conversation qu'il venait d'avoir avec le défenseur des faibles et des orphelins.

Louis remercia son ami et, quelques instants après, le Sagittaire s'élançait, comme un oiseau, sur la cime des eaux.

— Oh ! disait le petit clerc, que c'est amusant de naviguer ainsi ! On va comme le vent, et on n'a

presque rien à faire !

Charlot avait raison : la manœuvre du Sagittaire était devenue facile grâce à la voile de Peltier. Le vent était vil, le mât pliait et la barque laissait derrière elle un long sillage. Le Furet n'avait qu'à diriger le gouvernail. Beaudrillard tenait les cordages et Louis, assis à l'avant, sondait l'horizon du regard.

On se dirigea droit vers le sud, du côté de la Loire, en traversant les villages, en franchissant ensuite l'Authion, en passant près de Bourg-Joli et de Saint-Nicolas, pour arriver enfin au bourg des Rosiers.

De ce côté, comme ailleurs, l'inondation avait tout envahi. Grâce au curé et au maire, dont la dévouement ne s'était pas démenti un seul instant, personne n'avait succombé, mais toutes les récoltes étaient ensevelies sous trois ou quatre mètres d'eau. Les habitants s'étaient pour la plupart réfugiés sur la levée, depuis le bourg jusqu'à Saint-Clement vers l'est, et la Mérité vers l'ouest.

Ils étaient là, campés en plein air, avec leurs meubles et leurs bestiaux, se désolant, plaignant, poussant des cris et contemplant avec terreur ces deux torrents qui les entouraient des deux côtés de l'étroite digue, la Loire à gauche, l'inondation à droite.

Le Sagittaire s'arrêta un instant et Louis prit quelques renseignements qui lui permettraient de

Monsieur le Comte de Paris; et il constate que son exemple n'est guère suivi dans la presse de gauche :

« La plupart des journaux républicains, à notre grande surprise, approuvent cette attitude. Ils ne paraissent pas se soucier des conséquences effrayantes pour tous les citoyens que comportent l'arbitraire gouvernemental et la « haute police. »

Voilà de belles et bonnes paroles. Mais ce ne sont que des paroles d'opportuniste.

UN DE PLUS !

A propos de M. Peytral, ministre des finances, on lit dans un journal :

« Tout promettre comme candidat, ne rien faire comme ministre : voilà l'homme en sa formule la plus simple. Durer ici, renaitre là; oublier toutes les réformes, même les plus légitimes, les plus mûres, les plus attendues, pour ne rien risquer; voilà la politique de « monsieur le ministre, » affolé par le pouvoir. »

Et encore :

« Un de plus, qui a fait de ses engagements et de ses promesses une échelle pour arriver au faite et qui, parvenu où il voulait être, jette bas l'échelle, s'imaginant sans doute que, de la sorte, il ne descendra plus et qu'il restera en sa place usurpée. Mais, quand on agit de la sorte, on ne descend pas, on tombe. »

Dans quel journal trouvons-nous ces lignes ?

Dans... la République française !

Dans le journal de Gambetta et de Jules Ferry.

METING DE MARSEILLE

Le meeting national annoncé n'a pu avoir lieu, à la suite des scènes tumultueuses qui ont éclaté à l'occasion de la formation du bureau.

On sait que le meeting avait pour but de protester contre la concurrence étrangère.

Les assistants, au nombre d'un millier environ, étaient partagés en deux camps : les nationalistes et les socialistes.

Des rixes ont éclaté de toutes parts et le désordre n'a pas tardé à dégénérer en véritables batailles. Les chaises, les tabourets et les candélabres volaient de tous côtés.

Bientôt, les cannes plombées se mettent de la partie; tout devient projectile et le sang commence à couler.

Plusieurs blessés tombent sur le sol et l'on craint une véritable tuerie, lorsque tout à coup la police fait irruption.

La salle est immédiatement évacuée.

MM. Laur et Saint-Martin, députés, qui assistaient à la réunion, s'étaient retirés dès les premières bagares.

Le brave général a été bien inspiré en évitant cette réunion tumultueuse.

LE BANQUET DES MAIRES

Un maire écrit à la France nouvelle :

« Est-ce qu'il n'y aurait pas presse pour

le banquet du 14 juillet au Champ-de-Mars ?

« Le préfet m'envoie une carte d'invitation au nom du Président de la République accompagnée d'une lettre qui me fait entrevoir que les Compagnies de chemins de fer consentiront peut-être une réduction de tarif en faveur de mon écharpe admise sur ma personne, non je me trompe, qui me fera admettre au banquet.

« Certainement non, je n'irai pas, ai-je répondu avec empressement.

« Puisque vous ne venez pas, vous pouvez vous faire remplacer par votre adjoint, m'a riposté le préfet courrier par courrier.

« Il ne veut pas me remplacer, ai-je télégraphié. J'en suis là. On va évidemment me demander mon garde-champêtre ! »

Monsieur le Comte de Paris est arrivé à Eastbourne; il est descendu à l'hôtel Burlington.

Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène quittent Genève pour se rendre à Londres, par la voie de Bâle-Ostende.

Monsieur le Comte de Paris a envoyé une somme de 4,000 fr. pour être distribuée aux victimes des naufragés d'Islande.

Le duc d'Aumale a dîné avant-hier chez S. M. la reine Victoria, à Windsor.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — A Berlin, on s'occupe plus que jamais du voyage de l'Empereur et des détails de l'entrevue.

On assure que l'Empereur partira seulement le 14 juillet pour Saint-Petersbourg.

L'escadre allemande exécutera des manœuvres devant Cuillaume II.

Il est possible que celui-ci s'arrête à Copenhague; l'arrivée à Saint-Petersbourg aurait lieu alors du 18 au 20 juillet.

De nombreux agents de la police secrète suivront l'Empereur.

LE FUSIL ALLEMAND

Il faut croire que le gouvernement allemand n'est pas encore tout à fait satisfait du fusil nouveau modèle récemment introduit dans l'armée, car il vient d'acheter pour 300,000 marcks, à un ingénieur autrichien, le brevet d'invention d'un système de fermeture pour les fusils à tir rapide, au sujet duquel le secret le plus absolu a été recommandé.

NOUVELLES MILITAIRES

SAINT-CYR ET POLYTECHNIQUE

Aujourd'hui mercredi, M. le président Carnot et M. de Freycinet visitent l'École de Saint-Cyr. Ces deux pères assistant au défilé des futurs officiers de notre armée manqueront de prestige tout comme à la revue du 14 juillet.

Il paraît que l'on a dû renoncer à la

seraient si vite et si tristement confirmées !

Bientôt le *Sagittaire* passa près du village de Bellevue et parvint à mi-route de Beaufort, à l'endroit où l'Authion coupe le chemin de la Ménétré, au Pont-Rouge, reconnaissable à la ligne des arbres qui dessinent la route et à la violence avec laquelle les eaux se précipitaient au-dessus du pont.

— Attention, petit, cria Beaudrillard; il y a du danger par ici. Gouverne bien et ne sombrons pas.

— Ce serait bien dommage, monsieur Symphorien, avec un si joli bateau !

Au moment où le Furet achevait ces paroles, on aperçut à droite, venant du Montil, une barque que le flot emportait avec une violence extrême sur le lit de l'Authion. Elle était montée par deux hommes, un paysan qui tenait un pic et un ecclésiastique qui, voyant le danger, faisait sur lui le signe de la croix.

Duparc et Beaudrillard se levèrent à la fois et prièrent leur voile.

— Attention ! crièrent-ils, prenez garde au pont !

Mais le paysan, nommé Morin, n'avait plus le temps ni la force nécessaires pour éviter l'obstacle. Son bateau heurta violemment le parapet du Pont-Rouge et sombra immédiatement.

Les deux hommes disparurent, et au même

instant Duparc et Symphorien s'élançèrent dans les eaux.

Le Furet attacha solidement le *Sagittaire* à une branche d'arbre et attendit avec angoisse pendant quelques secondes.

Tout à coup Louis reparut tenant de la main gauche la blouse du paysan, qu'il amena rapidement au *Sagittaire*. En même temps, la tête de Beaudrillard apparaissait au-dessus des flots, mais l'ecclésiastique avait disparu.

A trois reprises différentes, Symphorien replongea. A la fin, il était épuisé de fatigue et couvert d'un épais limon. Le brave homme eut continué ses recherches indéfiniment, si Duparc qui, pendant ce temps, avait soigné le paysan, ne l'avait arrêté.

— Assez, assez, mon ami, cria-t-il. Vous avez fait tout ce que vous pouviez faire. Ce pauvre prêtre doit être mort maintenant.

On sut, en effet, plus tard, que le prêtre s'était brisé la tête sur les pierres du pont.

(A suivre.)

Logique des expressions françaises :

— Alors, on a pris un arrêté...

— C'est un pléonasme.

— Comment ?

— Evidemment : qui est arrêté est pris et qui est pris est arrêté... Je ne sors pas de là !

visite des polytechniciens à Saint-Cyr. Les deux Ecoles auraient bien fraternisé, mais M. de Freycinet avait l'intention d'inviter des députés et des journalistes républicains. Le général Tramond, commandant l'École, a considéré à bon droit que cette manifestation serait contraire aux usages et à la discipline militaire. M. le général Barbe, qui commande l'École polytechnique, a partagé l'opinion du commandant de Saint-Cyr. Et voilà pourquoi les apprêts de la réception sont devenus inutiles.

Puisque nous parlons de Saint-Cyr, disons qu'il n'est pas absolument certain que les élèves de l'École se rendent du 14 au 31 août, ainsi qu'on l'annonce, au camp de Châlons, où l'on signale des cas de fièvre typhoïde.

Les observations sérieuses du médecin-major de l'École pourraient modifier les décisions prises.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 9 juillet.

M. Combiere, maire, est assisté de MM. Liénard et Poitevin, adjoints, de MM. Piéron, Galbrun, Boisson, Bonneau, Lamy, Hubert, Girandier, Langlois, Terrien, Bourguignon, Goulard, Cholet, Sarget et Rivain.

M. Piéron, secrétaire de la session budgétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Ce procès-verbal est accepté sans observation.

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

Avant d'aborder le budget, le maire rappelle que le Conseil est appelé à donner son avis sur le tracé du chemin de fer à voie étroite de Saumur à Cholet, et que cet avis doit être transmis le 10 juillet au plus tard; c'est donc le dernier moment.

Le maire lit les dépositions à l'enquête de MM. Thiffon, Aubert, Servain, Outhier et Boret, qui tous concluent au raccord de cette ligne à la gare d'Orléans.

Cette opinion, qui est également celle de

la commission, entraîne la traversée de Saumur par les locomotives.

M. Terrien combat ce projet, et émet l'idée qu'on pourrait faire le raccord de ces deux lignes à la gare de Chacé-Varrains et que de là les marchandises seraient conduites à la gare d'Orléans.

Le maire ne partage pas cette manière de voir et entraîne le Conseil à faire traverser la ville par les trains, se basant sur ce que le transit ne pourra être très important, et la voie des tramways étant établie, il n'y a pas plus d'inconvénient de faire circuler sur ces rails douze trains que six.

Ainsi, la grande artère de Saumur, du Pont-Fouchard à la gare d'Orléans, verra par jour, au minimum, douze trains qui circuleront avec locomotives. Voilà ce que les Angevins veulent éviter à tous prix sur leurs boulevards.

Un conseiller fait cette réflexion à voix basse : Un citoyen ne se trouverait pas mal d'un ou deux petits verres d'elixir Combiere, mais douze le mettraient en un fêtu état. C'était assez bien raisonné; M. Combiere n'eût peut-être pas goûté l'argument.

M. Bourguignon fait observer que le mode de locomotion par machines à vapeur est critiqué par tous les habitants. A quoi M. le Maire répond que, dans l'enquête, il n'y a pas une observation à ce sujet.

On sait parfaitement que M. le Maire n'ignore pas quelle est la valeur de ces enquêtes de *commodo* et *incommodo*. Le public ne se dérange pas : bien à tort évidemment, mais c'est ainsi. Il s'en rapporte trop aux lumières des administrateurs; il critique toujours avec raison, mais c'est souvent trop tard, ses intérêts et sa sécurité étant déjà compromis.

Le maire cite à l'appui de son opinion la ville de Nantes, qui est traversée sur toute la longueur de ses quais par une double ligne de chemin de fer à voie large et par ses tramways.

M. Sarget lui rappelle que la ville a offert 5 millions pour se débarrasser du chemin de fer.

M. le Maire a paru ne pas entendre et met aux voix les conclusions de la commission qui passent à une forte majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le maire présente le compte administratif de 1887 et demande au Conseil de l'approuver. Conformément à la loi, pour laisser toute liberté de vote, il quitte la salle. L'approbation donnée, il reprend possession de son siège pour l'examen du budget.

BUDGET ADDITIONNEL DE 1888

Recettes	
Excédents de recettes effectuées sur les dépenses payées. (Ex. 1887) ...	43.424 fr. 23
Reste à recouvrer sur l'exercice 1887, recettes nouvelles et recettes supplémentaires.....	366.336 88
Total.....	379.761 44

Les recettes nouvelles comprennent l'emprunt de 466,000 fr. sur particuliers et celui de 440,000 fr. au Crédit foncier.

Dépenses

Les dépenses, se divisant en trois sections, s'élèvent à 379,694 fr. 94.

Les dépenses nouvelles, votées depuis le 4^e janvier 1888, forment la section deuxième comprenant :

Reconstruction de l'école mutuelle Avenue des Récollets et Jardin des plantes.....	60.000
Réparations au Collège de garçons	37.500
Construction d'une école de filles, rue Gambetta.....	30.000
Viabilité de la rue Gambetta....	50.000
Travaux rue des Moulins.....	41.000
— carrefour Dacier.....	4.000
Pavage rue du Pressoir-Saint-Antoine.....	9.800
Pavage rue des Boires.....	26.000
Travaux du Théâtre.....	45.000
Viabilité de la rue du Petit-Pré.....	48.000
Pavage rue de la Visitation.....	7.700
Total.....	7.000
	276.000

En résumé, le budget additionnel se solde avec un excédent de recettes de 66 fr. 20.

Sur les observations de M. Bonneau, M. le Maire dit que l'égout de la rue des Boires sera modifié. M. Boutault, entrepreneur, prétend avoir trouvé moyen d'emmener les eaux au loin sans grande difficulté en utilisant l'aqueduc de l'hôpital. M. Bonneau doute de l'efficacité de ce procédé et demande que la commission de la voirie soit

conclure avec certitude que ni la *Barque rouge*, ni sa mère, ni sa fiancée, n'avaient été vues de ce côté.

Beaudrillard mit aussitôt le cap sur le bourg voisin, la Ménétré, où, grâce au courant et à un vent favorable, le *Sagittaire* arriva après une heure de navigation. Là, la consternation était à son comble. On avait longtemps lutté, mais on avait été vaincu par le fléau. L'abbé Robineau, curé de la paroisse, et le maire, M. Pelé, avaient fait des efforts surhumains, établi d'abord des banquettes sur la levée, puis élevé des digues dans la vallée, mais tout avait été inutile et il avait fallu, comme à Longué, sauver même les malheureux habitants qui s'étaient obstinés à rester dans leurs demeures.

Un peu plus loin, à Saint-Mathurin, autre bourg situé aussi sur la levée, le spectacle était non moins triste.

Voyant que Raimbault Marinval ne s'était pas dirigé de ce côté, Louis Duparc pria ses amis de naviguer vers le nord-ouest en se rapprochant de Beaufort.

Cette proposition plat fort à Beaudrillard.

— Gageons, dit-il, que de ce côté nous retrouverons la *Barque rouge*. Il y a des châteaux qui doivent être envahis par les eaux, et Raimbault doit être à les piller.

Le brave homme ne croyait pas que ses paroles

saisie de cette question et l'étudie avec M. Boulault et l'architecte. M. Goulard sera appelé à se joindre à la commission.

Pour le théâtre, il s'agit surtout de travaux relatifs à la plus complète sécurité en cas d'incendie.

L'escalier des artistes étroit et en bois sera remplacé par un escalier en fer. Des portes en fer remplaceront en différents endroits les portes en bois. Des lampes suspendues dans les coulisses disparaîtront; des herses au gaz avec toile métallique leur seront substituées. L'escalier à l'usage des pompiers sera tout en pierres.

M. Hubert demande si l'on s'est préoccupé du service d'eau. Il cite l'installation qui a été faite au théâtre de Nantes, laquelle lui paraît satisfaisante. Il demande un bassin qui permettrait de verser comme un rideau d'eau entre la scène et la salle. Ces observations sont prises en considération. M. Hubert sera appelé à se joindre à la commission pour compléter ces explications.

M. Goulard demande que les pompiers soient chargés d'empêcher de fumer. M. Hubert s'y oppose, les pompiers n'étant pas créés pour remplir les fonctions de la police.

Un membre fait observer que la police non-seulement n'empêche pas de fumer, mais qu'elle-même fume.

Le maire en prend note, et se charge d'adresser de sévères admonestations.

(La suite à demain.)

TEMPÉRATURE. — Hier, la journée a été assez belle, la température douce; vers 40 heures du soir il a plu, et ce matin, au lever du soleil, le thermomètre était descendu d'une façon tout à fait anormale à cette date: il marquait 9 degrés seulement; le vent était plus que frais.

Le baromètre a subi également une légère dépression.

Et nous sommes au milieu de l'été!

Légion d'honneur. — Par décret du 5 juillet 1888, M. Dutertre-Duport (Alfred-Gustave-François), capitaine de gendarmerie à Saumur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Compte 27 ans de services et 2 campagnes.

Médaille militaire. — Par décret du même jour, la médaille militaire a été conférée au cavalier de manège Bourdilleau, de l'École d'application de cavalerie; 45 ans de services, 8 campagnes.

Les ministres républicains ont toutes les audaces, tous les cynismes, toutes les impudences. Voici ce que nous relevons dans le discours du ministre des travaux publics en voyage:

« Devant les élus de la démocratie rurale, c'est plus particulièrement à ces républicains de raison que je m'adresse: aucun gouvernement leur a-t-il jamais donné, au point de vue des affaires et des intérêts, des garanties aussi certaines que le gouvernement républicain? »

Des garanties aux agriculteurs! Quand la propriété foncière est ruinée par l'impôt, quand nos traités de commerce sont fatals à l'élevage, au commerce des grains, à l'industrie sucrière; des garanties certaines à notre agriculture! Mais elle est aux abois! Mais les fermages ne se paient pas, mais... mais à quoi bon protester, les faits sont là, écrasants, démontrant que la République c'est la ruine pour tous et pour les agriculteurs en particulier. (J. de la Vienne.)

Le gouvernement veut éviter désormais toutes les expéditions des manifestes et lettres des prétendants, et en même temps peut-être tous les documents qui ne lui plaisent pas.

Voici, en effet, la circulaire envoyée par dépêche télégraphique à tous les receveurs et receveuses des postes dans la nuit du 7 juillet:

« Il y a lieu d'arrêter des plis destinés aux Maires, quelle qu'en soit la provenance et alors même qu'ils porteraient une adresse nominative, quand ces plis de même format arrivent en nombre suffisant pour laisser supposer qu'ils contiennent une circulaire. »

Quelques heures plus tard, à une heure du matin, dimanche, cette autre circulaire leur était adressée:

« Conformément à ma dépêche de ce soir, vous devrez continuer à retenir les plis contenant une adresse nominative, mais à partir de la réception du présent télégramme vous distribuerez ceux sur lesquels le nom n'est pas suivi de la qualité de Maire. »

La situation établie par ces circulaires est bizarre: il suffit d'être maire de sa commune pour ne plus recevoir ses lettres!... Est-ce au nom de l'Égalité ou de la Liberté qu'une semblable mesure a été prise?

(Figaro.)

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL VILLAIN

En prenant possession du commandement du 9^e corps, M. le général Villain a adressé aux troupes l'ordre général suivant:

« Officiers, sous-officiers, soldats, » En prenant le commandement du 9^e corps à la tête duquel le Président de la République m'a fait l'honneur de me placer, je fais appel à votre concours; j'espère qu'il ne me fera pas défaut.

« Vous continuerez à travailler pour ne pas laisser s'affaiblir les qualités que vous possédez déjà et qui seules font les bonnes troupes, le sentiment du devoir, le respect de la discipline, le dévouement au drapeau. Nous unirons nos efforts pour maintenir intacte la bonne réputation du 9^e corps et nous resterons ainsi toujours dignes de la confiance que le pays a mise en nous. »

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LONGUE

Course de chevaux au trot monté le dimanche 9 septembre 1888. — Il y aura quatre engagements.

Première course. — Poulains et pouliches de 2 ans, nés dans le canton ou y résidant depuis six mois au moins.

Deuxième course. — Poulains et pouliches, âgés de 3 ans, également nés dans le canton ou y résidant depuis six mois.

Troisième course. — Chevaux et juments de 4 ans, nés dans l'arrondissement de Baugé ou y résidant depuis six mois au moins.

Quatrième course. — Chevaux et juments ayant pris part aux courses précédentes et qui n'auront pas gagné un premier prix.

Les personnes qui voudront bien souscrire sont priées de faire parvenir leur adhésion et leur cotisation à M. Dubeau, trésorier, soit directement, soit par l'entremise de l'un des membres de la commission.

La cotisation minima ne semble pas pouvoir être inférieure à 5 francs.

Les souscripteurs seront considérés comme membres fondateurs et recevront une carte d'entrée d'hippodrome.

Le château de Chenonceaux

Nous avons reproduit avant-hier seulement les renseignements qu'a donnés le Figaro sur la prétendue saisie de Chenonceaux et les affaires de M^{me} Pelouze et de M. Wilson. La loyauté nous fait un devoir de reproduire le démenti donné par M^{me} Pelouze au récit du Figaro: M^{me} Pelouze a donc déclaré au rédacteur d'un journal, qui reproduit la version, « que Chenonceaux ne serait pas vendu », malgré les affiches dont on a tant parlé.

« Il serait indigne de moi, a ajouté M^{me} Pelouze, de relever des erreurs, de combattre la malignité publique et de faire de la polémique de journal. Toutefois, il me sera permis de faire observer que mes affaires ne regardent que moi, et que j'ai le droit d'administrer ma fortune comme il me convient.

« Tout le bruit qu'on a fait roule sur quelques milliers de francs, — c'est-à-dire sur une misère, — car les prêts hypothécaires qui se trouvent grever toute propriété foncière importante, ne constituent point une dette immédiate. Ce bruit, il m'eût donc été loisible de l'éteindre. Si je ne l'ai pas fait, c'est que je n'entendais pas céder à certaines menaces.

« On a parlé de mon frère; son intervention n'a rien à faire ici. Si je sollicitais de lui sa garantie ou ses services, je les aurais sur l'heure. Mais je n'ai ni le désir, ni le besoin d'avoir recours à un tel moyen. M. Wilson a sa fortune particulière; j'ai la mienne. Quant à l'effraction qui nous unit, rien ne pourrait l'atteindre, — et la meilleure preuve que je puisse donner de ce que j'avance, c'est que M. Wilson viendra à

Chenonceaux au mois d'août, comme il a coutume de le faire chaque année.

« Dites bien tout cela, a dit en terminant M^{me} Pelouze à notre confrère, afin que l'on sache que Chenonceaux n'est point encore devenu la proie des gens de loi — et que l'action dissolvante de la politique a pu vouloir monter jusqu'à moi — sans m'atteindre. — Je reste, en dépit des attaques passionnées des journaux, avec mes affections — ou avec mes illusions, comme vous voudrez. »

La Cour d'assises de la Mayenne vient de condamner Auguste-Henri Moreau, âgé de 35 ans, né en 1853 à Sainte-Colombe (Sarthe), instituteur public à Saint-Michel-la-Roë, où il avait été nommé le 18 avril 1884, pour attentats à la pudeur, sur plusieurs enfants de l'école.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Moreau a été condamné à 5 ans de prison.

FAITS DIVERS

L'EXPLOSION DE GAZ A CETTE

Lundi soir, vers cinq heures, une formidable détonation mit en émoi la ville de Cette: une explosion de gaz venait de faire sauter un des plus beaux établissements, le Grand Café.

Comment l'explosion s'est-elle produite? On ne peut le savoir encore. Le parquet est sur les lieux et procède aux premières constatations.

L'immeuble, une maison à trois étages, a été lézardée dans toute sa hauteur. Les maisons voisines ont été ébranlées. La foule des locataires s'est sauvée, en proie à la plus vive terreur. Toute la ville stationne devant la maison.

A l'intérieur, dans la salle du café où viennent de pénétrer les pompiers, les glaces sont brisées, les boiseries arrachées, les tables renversées, les lampadaires tordus; c'est le plus affreux péle-mêle que l'on puisse voir.

Dans la foule qui s'amasse aux portes, se livrant aux commentaires les plus divers, on se demande avec anxiété s'il n'y a pas de victimes à déplorer. Fort heureusement, peu de monde se trouvait encore dans la salle. Cependant une quinzaine de consommateurs ont été blessés, quelques-uns très grièvement. Y a-t-il des morts? On ne le sait pas encore.

Les dégâts matériels sont considérables.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 7 juillet:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Les Montagnes russes; Les folles à la Salpêtrière; La maison effondrée de la rue du Château-d'Eau; Le pont d'acier de Rouen; M. Pasteur; La nouvelle mitrailleuse allemande; La princesse Lætitia Bonaparte; Le général Logerot, à Belfort; La tour Eiffel; Les Minquiers. — Myrtil, nouvelle, par Pierre Maël. — Variété: Monselet, gourmand, par G. Lenôtre. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: La fête de Neuilly; Les Montagnes russes. — Paris: La maison effondrée de la rue du Château-d'Eau. — Rouen; Inauguration du nouveau pont, dit pont d'acier. — Paris: Les folles à la Salpêtrière. — Les Minquiers. — M. Pasteur. — Armée: La nouvelle mitrailleuse de la cavalerie allemande. — La princesse Lætitia Bonaparte. — Le prince Amédée de Savoie, duc d'Aoste. — Belfort: Entrée à Belfort du général Logerot. — La tour Eiffel comparée à différents monuments. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juillet.

Le marché garde son allure très satisfaisante et les cours de nos rentes conservent facilement l'avance acquise: le 3 0/0 termine à 83 47, le 4 1/2 0/0 à 106.65.

L'action du Crédit Foncier estampillée se négocie à 1,347. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant. Les capitalistes emploient avec raison leurs disponibilités sur des valeurs dont la solidité est à l'abri des surprises du marché.

La Société générale est fermée à 435. Les Dépôts et Comptes courants sont invariables à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 466.25.

L'obligation des Immeubles de France reste demandée à 386.50. Ces titres remboursables à 1,000 francs et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel sont appelés à une plus-value considérable, les obligations absolument similaires de la Banque hypothécaire cotant depuis longtemps 495. Un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait donc un bénéfice de plus de cent francs.

L'action de Panama cote 275. Le versement de 40 francs par obligation doit avoir lieu du 5 au 10 juillet.

L'action Métaux se tient aux environs de 730, coupon de 40 fr. détaché.

Les Chemins de fer Economiques sont fermes à 359.

La souscription aux 101,750 obligations des Chemins de fer de Porto-Rico a été couverte plus de quatre fois et demie.

La compagnie Transatlantique cote 525 ex-coupon.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont toujours très recherchées par leur clientèle spéciale.

A propos des ploies:

Un commerçant parisien visite une maison de campagne. On lui montre le jardin dont le centre est occupé par une sorte de bassin vaseux.

— A quoi sert cette pièce d'eau? demande-t-il au propriétaire. Peut-on s'y baigner?

— Oh! non. L'eau n'est pas assez propre.

— Alors, à quoi sert-elle?

— A boire.

Dernières Nouvelles

L'Agence Havas communique la note suivante aux journaux:

« M. le Président de la République prendra la parole au banquet qui sera offert, le 14 juillet, par le gouvernement, aux maires des chefs-lieux de canton et d'arrondissement. Il n'a jamais été question que M. le président du conseil dût prononcer un discours dans cette circonstance. »

Au dîner qui lui a été offert avant-hier soir à Saint-Servan par ses amis, le général Boulanger a prononcé quelques paroles dans lesquelles il a manifesté l'espoir que son épée lui serait rendue avant un an.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 11 juillet, 12 h. 26 soir.

Le Matin publie une dépêche de Berlin affirmant qu'un long exposé sur la politique extérieure entièrement écrit de la main du prince de Bismarck et escomptant notamment l'éventualité d'une guerre russo-autrichienne serait tombé entre les mains de l'Angleterre.

La disparition de ce papier compromettant aurait principalement motivé la visite de l'Empereur d'Allemagne au Czar.

Un poteau de frontière en fonte allemande aurait été brisé entre Novéant et Arnville à l'endroit même où eut lieu l'arrestation de M. Schnaebli; il a été trouvé sur le territoire français où on l'a traîné, après l'avoir brisé en plusieurs morceaux. Les auteurs de cet attentat sont inconnus.

Les nonces accrédités auprès des puissances étrangères leur ont remis une circulaire du cardinal Rampolla disant que le Vatican proteste contre les dernières manifestations hostiles qui ont eu lieu à Rome, et dont on attribue la responsabilité au gouvernement italien.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 1 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des Eaux-de-Vie blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, succ.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 juillet 1888.

Versements de 284 déposants (69 nouveaux), 42,104 fr.

Remboursements, 18,389 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PAUL GODFR, propriétaire-gérant.

